



CSAL du 31 janvier 2024 Compte-rendu

Des restructurations locales... sous couvert d'expérimentations !

Mercredi 31 janvier s'est tenu le CSAL en 2ème convocation suite au vote contre unanime des O.S. le 11 janvier.

Ordre du jour :

- 1) Évolution des emplois 2024.
- 2) Expérimentation du transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels du SIE vers le PRS.

1) Evolution des emplois 2024...

... la Brigade Anti-Fraude : un échec programmé pour mieux transférer les emplois sur le continent ?

Parmi les mesures relatives aux emplois exposées lors du 1er CSAL le 11 janvier ([cf. compte-rendu](#)), la direction avait annoncé sa volonté de mettre en place une Brigade Anti-Fraude (B.A.F.) qui se consacrerait aux dossiers fraudogènes. Cette brigade serait constituée par le transfert de 4 emplois (aujourd'hui vacants) en provenance de la Brigade de vérification (B.d.V.)

Découvrant cette annonce, les inspecteurs en BdV ont fait part aux O.S. de leur ferme opposition à ce projet. C'est pourquoi, dans leur [déclaration liminaire commune](#), les syndicats présents au CSAL (FO-DGFIP et Solidaires) ont précisé qu'ils siégeaient ce jour pour échanger à nouveau sur les 2 points de l'ordre du jour, mais aussi afin de permettre aux inspecteurs de la B.d.V, convoqués à titre d'expert à la demande des O.S., de développer leur argumentaire, étayé de leur expérience sur le terrain, démontrant l'incohérence, le grave danger, les effets pernicieux et contre productifs de cette B.A.F.

Suite à la déclaration intersyndicale, la présidente de CSAL, Mme Bessou-Nicaise a indiqué que cette B.A.F. était une réponse aux propos des agents de la BdV qui, en présence du DG le 1er septembre, auraient affirmé qu' *"il y avait peu de fraude constatée ici dans le secteur de la restauration"*... Le DG aurait alors invité la DRFIP 2A à mettre en place une BAF comme dans 17 autres départements.

La Brigade Anti-Fraude :

la mauvaise réponse à une bonne question : comment améliorer le contrôle fiscal ?

- Les experts -inspecteurs en BdV- ont vivement protesté contre la dénaturation de leur propos : Ils n'ont évidemment jamais dit qu'il n'y avait pas de fraude ici à constater durant leurs interventions, mais que ce secteur d'activité, la restauration, nécessite des contrôles sur des points précis et d'autant plus techniques que les paiements en liquide se raréfient et que les caisses automatiques se généralisent.
- Si la fraude se rencontre bien évidemment dans le cadre de ces missions, alors comme l'ont démontré les agents de la BdV, **ce n'est pas l'instauration en Corse d'une brigade anti fraude qui permettra de la combattre, au contraire elle sera contre-productive :**
- A ce jour, la BdV calibrée à 8 emplois n'est pourvue que de 4 cadres A (dont 1 à temps partiel). La non attractivité de cette structure est flagrante et unanimement reconnue... Comment imaginer alors qu'une brigade chargée exclusivement de dossiers "fraudogènes" puisse susciter de quelconques vocations ?
- Comme l'ont expliqué également les inspecteurs de la BdV, en amputant celle-ci de 4 emplois pour les transférer à la BAF, un cadre A éventuellement intéressé par la vérification "classique" ne pourrait même plus demander son affectation à la BdV, puisque celle-ci voit sa volumétrie divisée par 2, donc sans emploi vacant !
- En instaurant malgré tout une BAF, alors de manière fort logique les dossiers fraudogènes actuellement traités par le BdV y seront transférés, que cette BAF soit fournie en personnels... ou non !
- Vouloir aller sur des dossiers toujours plus sensibles en Corse au moyen d'une structure résidant sur l'île est non seulement illusoire mais relève aussi de la mise en danger d'autrui. Le caractère mafieux de la délinquance économique dans l'île est une telle évidence que les unités déjà chargées de la combattre (JIRS, Brigade financière, BNLCCOC - Brigade Nationale de Lutte Contre la Criminalité Organisée en Corse) sont toutes situées sur le continent !

Il est navrant d'avoir eu à rappeler l'assassinat de Ludovic MONTUELLE, chef de BdV à la DDFIP d'ARRAS, dans l'exercice de ses fonctions le 21 novembre 2022.

Depuis cette date, les GT au niveau national se sont succédés pour améliorer la sécurité des agents dit "nomades", en particulier les vérificateurs. Si des mesures telles que l'anonymisation des procédures est louable, cet anonymisation n'existe pas ici en Corse, ont rappelé les inspecteurs en BdV présents au CSAL, ce qui est une évidence pour quiconque a exercé dans l'île. Une certitude : imaginer une BAF ici en Corse pour les dossiers exclusivement fraudogènes va totalement à l'encontre des mesures dites de sécurisation des vérificateurs !

Le vrai but de la manœuvre ...

Face à la "chronique d'un échec annoncé", les syndicats et experts ont tenté de comprendre quel intérêt présidait à cette mesure.

- Sur la forme tout d'abord, il y a de quoi demeurer suspicieux quand les experts ont rappelé qu'il y a moins d'un an, la direction en audience leur avait certifié que le contrôle fiscal ne subirait plus de changement après la création du PUC (Pôle Unifié de Contrôle), imposé déjà sans concertation avec les agents concernés.
- Selon la direction, il est trop tôt pour dresser un bilan de la nouvelle organisation du contrôle fiscal depuis la mise en place du PUC au 1er septembre 2023... mais il n'est en revanche pas trop tôt pour y apporter une modification majeure telle que la BAF ! Comprenez qui pourra...
- Comment ne pas s'interroger sur le but recherché quand la direction évoque le tissu fiscal et économique local nécessitant la mise en place d'une BAF en Corse du Sud... alors que ce sujet n'a jamais été évoqué en Haute-Corse ? La fraude ne parvient donc pas à franchir le col de Vizzavona ???
- Comment ne pas s'interroger sur le but de la manœuvre quand la direction a recours au mensonge : pour tenter de minimiser l'impact d'une éventuelle absence de BdV dans le département, Mme BESSOU-NICAISE a affirmé que s'agissant des DROM, ils ne disposaient déjà plus de brigades sur place, qu'il s'agisse de BDV ou d'antenne locale de la DIRCOFI-Sud-Est (dont dépendent les DROM et la Corse). La directrice a maintenu alors qu'en l'absence de brigade, "*les collègues faisaient des dizaines de milliers de kilomètres en avion pour chaque vérif...*" (le "Bercy vert" ne s'applique pas pour l'outre-mer, semble-t-il...)

Absolument faux ! Après vérification, il s'avère que :

- **La Guadeloupe** : (environ 400 000 habitants) dispose de **2 BDV + 1 Brigade DIRCOFI**... sans compter le PCE + le PCRCP + la BCR = **48 agents** en tout !
- **En Martinique** : (un peu moins de 400 000 habitants) : **1 BDV + PCE + PCRCP + BCR** , soit **37 agents** !
- **En Guyane** : (environ 300 000 habitants) : un PUC comprenant **1 BDV + ICE + PCRCP + BCR**... dirigé par l'ancienne cheffe de brigade... évincée par l'actuelle équipe de direction, soit **15 agents**.
- **A la Réunion** : (environ 900 000 habitants) : **2 BDV + 1 Brigade DIRCOFI**... sans compter là aussi le PCE + le PCRCP + la BCR, soit **64 agents** !
- **A Mayotte** : (moins de 300 000 habitants) : **1 BDV** et 1 PCE soit **7 agents**

Parfois, plus c'est gros, plus ça passe... parfois seulement...

- Comment ne pas s'interroger enfin sur les arrières-pensées de l'administration, lorsque, comme l'a souligné FORCE OUVRIERE, la direction passe en force, contre l'avis de tous, à commencer par celui des collègues concernés, s'obstinant dans son jusqu'au boutisme ?

... restructurer le contrôle fiscal !

- Le but, jusqu'alors inavoué, nous l'avons enfin compris lorsque la présidente Mme BESSOU-NICAISE a affirmé : "*Nous verrons bien, si l'on ne parvient pas à affecter du personnel sur cette brigade anti-fraude, nous pourrions transférer les dossiers sur le continent...avec les emplois*".

Très clairement, au prétexte de la non attractivité du métier de vérificateur, nous assistons aux prémices de la restructuration de cette mission avec toujours la même logique : le manque de personnel conduit à la fusion ou au transfert vers une unité supra départementale, en l'occurrence le transfert de nos emplois vers la DIRCOFI du Sud-Est... ou leur suppression nette !

Transférer nos emplois de vérificateurs sur le continent répond à la pratique constante de notre direction de supprimer les emplois vacants : on ne parvient pas y affecter du personnel, donc on supprime les "chaises vides"... Mais en pleine "année du contrôle fiscal", ça fait désordre, donc on crée artificiellement une structure dont l'échec prémédité servira de prétexte à la suppression de ses emplois.

Une seule solution : l'attractivité de la BdV par un régime indemnitaire digne de cette mission !

- Le traitement des dossiers très sensibles, c'est justement déjà le rôle de la DIRCOFI du Sud-Est ! Parmi ses 21 brigades, 2 sont constituées en BAF et c'est à ces structures, entre autres, que revient le traitement de ces affaires.

*Les organisations syndicales et experts à ce comité ont été unanimes : **le renforcement du contrôle fiscal est une nécessité indiscutable**. Mais ce n'est pas une nouvelle structure, mesure contre-productive, qui y contribuera, mais le renforcement de l'actuelle Brigade de vérification. **Ce renforcement ne sera effectif qu'en rendant cette BdV attractive, à savoir en attribuant à ses agents une prime en cohérence avec la forte exposition de leur mission ici en Corse. Experts et syndicats revendiquent clairement l'attribution d'une prime mensuelle de 28 points d'indice pour les agents en BdV, c'est à dire une prime équivalente à celle que perçoivent les collègues huissiers avec qui ils partagent les mêmes problématiques extrêmement spécifiques.***

La présidente a affirmé qu'elle fera remonter cette revendication...

Afin de ne pas obérer toute éventualité d'une arrivée de cadre A en BDV au mouvement de septembre 2024, les élus FO-DGFIP 2A ont demandé à revoir la calibration de cette si hypothétique BAF et de maintenir 6 emplois de A à la BdV et seulement 2 à la BAF (au lieu de 4 et 4). Réponse de la présidente : "*Non, il est trop tard, le fléchage des emplois est définitif pour 2024*" ! Si nous avons besoin d'un exemple supplémentaire de mépris pour les représentants du personnels (et donc pour les personnels que nous représentons), il est servi sur un plateau : **Alors que nous menons des discussions sur le sujet de l' "implantation des emplois 2024", celui-ci est de toute façon déjà plié !**

Vote contre unanime des organisations syndicales

2) Expérimentation du transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels du SIE vers le PRS...

... avant le transfert généralisé du recouvrement en un seul pôle, pour mieux le fusionner avec les URSSAF et créer l'Agence Unique de Recouvrement (avec détachement d'office des agents)

Autre sujet, autre expérimentation ! Après les expérimentations en tous genres ("Accès des Notaires au Fichier" en 2017 au SPFE, "Zéro Cash" pour payer chez les buralistes en 2020, "Régionalisation des missions domaniales" en 2023, et Brigade Anti-Fraude , donc, en 2024) la DRFIP 2A ne pouvait laisser passer une nouvelle occasion de faire du zèle et de se montrer encore bonne élève en acceptant une nouvelle expérimentation...

Comment, avec près de 10% des emplois vacants dans le département, peut-on imaginer avoir les moyens de mener en plus des expérimentations ? Sauf à imaginer que ces expérimentations vont justement permettre d'économiser des emplois... ce dont il s'agit bien avec ce transfert du recouvrement contentieux du SIE vers le PRS, prémices à de nouvelles restructurations.

Vouloir restructurer plus vite que prévu, ah! si c'est pas de la loyauté ça !

Alors que ce sujet avait rencontré le vote contre unanime des O.S. en 1ère séance le 11 janvier, **M. LERMINIAUX (chef du "pôle Etat, affaires régionales") a débuté cette nouvelle présentation en expliquant que la direction avait cette fois-ci initialement l'intention de présenter non pas le transfert du recouvrement forcé du SIE vers le PRS, mais le transfert DE TOUT LE RECOUVREMENT, dans sa globalité !**

Seule la désapprobation des chefs de service concernés avait dissuadé la direction de mener son projet à terme.

Certes, on reconnaît certains au fait qu'ils osent tout, mais oser présenter en 2ème séance un projet en mode "accélééré" par rapport à celui examiné lors du 1er CSAL, avec vote contre unanime des syndicats, c'est inédit ! La Direction locale était ainsi prête à basculer dans une expérimentation qui allait plus loin que ce qui était prévu dans la note nationale...

Cet aveu de la direction ne laisse planer aucun doute sur l'objectif final : le transfert du recouvrement des SIE et SIP vers le PRS, ainsi que le recouvrement des amendes, des RNF, et des créances des douanes. Ce n'est qu'une 1ère étape : avec un pôle de recouvrement ainsi généralisé, il ne restera qu'à le fusionner avec les URSSAF pour enfin obtenir l'Agence Unique de Recouvrement si chère à un ancien "ministre de l'Action et des Comptes Publics", M. Darmanin, dans son discours de juillet 2018 (rappelez-vous, "CAP 22" !)

Cet objectif de pôle unique de recouvrement avait d'ailleurs été rappelé lors du GT national du 1er décembre 2021 ([cf. compte-rendu du syndicat national FO-DGFiP](#)). Le retard dans le transfert des RAR des SIP vers le PRS, initialement prévu en 2022, n'est dû qu'à des complications informatiques...

M. LERMINIAUX a ensuite rappelé les grandes généralités de la 1ère présentation effectuée le 11 janvier, concluant sur la tenue des ateliers nationaux qui ont débuté justement avec une 1ère réunion ce 31 janvier, à un rythme d'un par mois avec chacun une thématique particulière.

Les élus FORCE OUVRIERE sont alors intervenus au sujet de ce calendrier pour faire part des **questionnements des agents concernés et qui souhaiteraient être davantage informés quant à la tenue des groupes de travail locaux évoqués dans la note : Quand vont-ils se tenir ? Selon le même cadencement que les ateliers nationaux ? Sur les mêmes thématiques ? Avec qui ? L'ensemble des agents ou un par secteur ?**

Plus d'un mois après que la direction a été informée que le département était retenu pour l'expérimentation, **rien n'est établi...** L'annonce de M. LERMINIAUX nous laisse deviner que la préoccupation de la direction en ce mois de janvier était plutôt de savoir à quelle hauteur elle allait pouvoir désosser le SIE... "l'intendance suivra", comme on dit !

Mais **comme l'a rappelé FO-DGFiP 2A, les agents, eux, sont dans le vague, sans info même sur l'impact en matière de tenue de la comptabilité ou comment sera quantifié le travail supplémentaire pour le PRS et le calibrage en termes d'emplois à transférer !**

La direction nous a informés se tourner très prochainement vers les services concernés pour débiter les GT qui en décideront.

Vote contre unanime des O.S.

Les élus FO-DGFiP 2A au CSAL de Corse du Sud

Alain BOZZI

Matthieu CAILLAUD

Jacqueline MAGESCAS

Jean-Michel MARIE

Erwin ZYS-LAUNAY

Section FO-DGFiP 2A

Matthieu CAILLAUD

Secrétaire départemental

fo.drifip2a@dgfip.finances.gouv.fr

tel : 04 95 23 51 70

